MINISTERE DE LA PRODUCTION ANIMALE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail

CABINET DU MINISTRE

0 1998 /MIPARH/DSV Abidjan, le 14 OCT 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 1 DU 13 OCTOBRE 2009 RELATIF A LA GRIPPE AVIAIRE

Le mardi 6 octobre 2009, la Direction des Services Vétérinaires du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques a été informée de la mortalité d'oiseaux sauvages, notamment des corbeaux et des tourterelles tombés dans l'enceinte du Lycée Blaise Pascal, sis à Abidjan Cocody-Riviera 3.

Ainsi, dans le cadre de la surveillance de la grippe aviaire, ces cadavres d'oiseaux ont été acheminés et analysés au Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA). Les analyses effectuées ont permis de déceler, le 10 octobre 2009, la présence du virus influenza de type H5N1, synonyme de grippe aviaire.

Le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques à travers le Comité National de Lutte contre la Grippe Aviaire (CNLGA) a aussitôt mis en œuvre les mesures appropriées pour circonscrire le foyer à savoir :

- la fermeture pour une durée de trois jours du Lycée Blaise Pascal;
- la désinfection des locaux dudit lycée par les équipes spécialisées ;
- la mise sous surveillance des sites à risque dans un rayon de deux (02) kilomètres ;
- la mise sous surveillance médicale par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, des personnes exposées ;
- le renforcement de la surveillance des marchés de volailles et aux alentours.

En conséquence, les aviculteurs et les commerçants de volailles sont tenus de renforcer les mesures de biosécurité et de surveillance de la maladie.

Enfin, c'est le lieu d'en appeler au calme et à la vigilance de tous les opérateurs économiques de la filière avicole et de la population en général, pour signaler toute mortalité suspecte de volaille et d'oiseaux sauvages, aux Services Vétérinaires, aux Services de Santé ainsi qu'aux Autorités Administratives les plus proches ou de téléphoner aux numéros suivants : 20 21 89 72 / 20 21 10 08 / 20 22 45 33 (Direction des Services Vétérinaires).

Dr DOUATI Alphonse

MAISTRE *